



**Compte-Rendu
du Conseil Municipal
du 8 août 2016**

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 9 puis 10

Absents : Laurent PICARD (procuration à L. Gay), arrivée de Hubert LAMOTHE en cours de séance

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24/05/16 à l'unanimité et signature du dossier de séance du 24/05/16

➤ **Fusion-extension Communautés de Communes** (9 conseillers présents)

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 04/12/2015 sur le projet de fusion des communautés de communes et présente au conseil le schéma proposé par le Préfet et adressé aux communes concernées le 9 juin dernier, en faveur de la fusion-extension des 3 communautés Meyssac, Beaulieu et Beynat + la commune d'Altiliac (la proposition du nord du Lot n'ayant pas été retenue).

Il explique qu'il convient de se prononcer dans le délai imparti, à défaut la proposition du Préfet étant validée.

Il ajoute que la conférence des maires du 12 juillet dernier a déterminé qu'un comité de pilotage est mis en place, comprenant les présidents des communautés de communes actuelles, des syndicats, et des maires des communes concernées. Le travail d'élaboration de la nouvelle structure se fera en commissions thématiques. Le futur EPCI comprendra 59 membres, Ligneyrac étant représentée par 2 délégués titulaires.

Après lecture du projet de délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes du pays de Beynat, des Villages du Midi Corrèzien et du Sud Corrèzien avec extension à la commune d'Altiliac, tel qu'arrêté par le préfet de la Corrèze le 9 juin 2016.

➤ **Fusion des syndicats** (9 conseillers présents)

Monsieur le Maire expose au conseil le projet de fusion des 3 syndicats d'adduction d'eau : Roche de Vic, SIERB et BBM EAU, tel que proposé par le Préfet le 9 juin dernier.

Après lecture du projet de délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le projet de fusion du Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu (SIERB), du syndicat mixte BBM EAU et du syndicat mixte des eaux de Roche de Vic.

➤ **Agenda d'Accessibilité Programmée** (9 conseillers présents)

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il ne va pas pouvoir délibérer sur sur cette question, le dossier étant incomplet à ce jour. En effet, l'avis de l'ABF est nécessaire sur l'installation d'une rampe amovible d'accès à l'entrée de la mairie. Une demande de dérogation doit lui être adressée.

Arrivée de M. Hubert LAMOTHE à 21h20.

➤ **Règlement et tarification location Salle Patrick CHEYROUX** (10 conseillers présents)

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Nathalie DURANTON qui rappelle au conseil réuni la mise en place d'un règlement d'utilisation de la Salle Patrick CHEYROUX depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à la délibération n°2015-22 du 23 octobre 2015.

À l'usage, il apparaît nécessaire de modifier ce règlement et de mettre en place un tarif d'utilisation pour participer aux frais d'entretien des locaux.

Elle présente le projet de règlement mis à jour et le modèle de convention d'utilisation au Conseil incluant les tarifs suivants :

- Pour les particuliers : 90 € par utilisation,
- Pour les associations : 60 € de participation aux frais de nettoyage lors de manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le nouveau règlement et le modèle de convention d'utilisation (annexés à la délibération),
- Valide le dépôt de caution de cinq cents euros (500 €),
- Valide les tarifs d'utilisation :
 - Pour les particuliers : 90 € par utilisation,
 - Pour les associations : 60 € de participation aux frais de nettoyage lors de manifestations.
- Charge le Maire de la mise en place de ce nouveau règlement à compter du 1^{er} septembre 2016.

Un point sera fait fin 2016 sur les dépenses de l'année et le fonctionnement du nouveau règlement.
Le nettoyage complet de la salle est prévu avant le 01/09/2016.

➤ **Travaux aménagement Place Janvier**

Monsieur le Maire explique au conseil que ce projet d'aménagement a été présenté en commission départementale des sites le 29 juin dernier et a été accepté à l'unanimité. Le retour de l'accord du Ministère sera cependant nécessaire pour pouvoir démarrer les travaux.

Mais le travail de chiffrage a commencé et la Sté Colas (attributaire du marché) a fourni un devis qui a été analysé et corrigé pour parvenir au montant de 32.000 € environ. L'architecte doit également donner son avis et élaborera ensuite l'avenant correspondant afin que les travaux puissent commencer début septembre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner mandat au maire pour signer les avenants nécessaires pour la réalisation des travaux retenus pour la Place Janvier, dans le cadre du Plan d'Aménagement du Bourg, ainsi que toutes pièces afférentes, et mandater les sommes correspondantes, dans la limite des crédits ouverts au budget.

➤ **Décision modificative amortissements**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. J-L. MONTEIL qui explique que le trésorier demande la régularisation comptable de l'amortissement de la réserve incendie de Creffond. Cette opération, purement comptable, consiste à transférer le montant annuel de l'amortissement (5081,43 €) du compte 281318 au compte 28158, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

➤ **Inscription chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR)**

Monsieur le Maire explique que 3 chemins ouverts n'étaient pas encore inscrits à ce plan et qu'il est nécessaire de le faire, en complément de la délibération de 2014.

Ces chemins sont les suivants :

- CR de Soult au Puy de Vézy,
- CR de Boulou aux Treilles,
- CR de Lafont à Casteldigo.

La Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien se chargera de l'entretien de ces sentiers qui formeront un réseau de sentiers sur le territoire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

➤ **Frais de scolarité École de Turenne**

Monsieur le Maire expose au conseil la demande reçue de la mairie de Turenne, comme l'année passée, pour les enfants de Lignezac scolarisés en maternelle et primaire à Turenne. 9 enfants sont concernés pour l'année 2015-2016, représentant un coût total de 7 726,50 €. Le conseil valide à l'unanimité la prise en charge de ces frais mais demande à Turenne d'en fournir le détail.

Pour info : le RPI Noailhac-Lagleygeolle ne facture pas de frais de scolarité ainsi que la commune de Meyssac pour le primaire.

➤ **Indemnité de gardiennage de l'église**

Le gardiennage de l'église est assuré par Mme Meynard qui perçoit une indemnité forfaitaire annuelle fixée chaque année par circulaire et dont le montant pour 2016 s'élève à 474,22 €, comme l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité le versement de cette indemnité.

➤ **Logements communaux**

➤ **Travaux de réhabilitation du logement de l'étage - gauche**

Corrèze Ingénierie, qui assure l'assistance technique, a apporté son aide dans le choix des entreprises et la signature des marchés s'est faite le 19 juillet dernier. 6 lots composent ce marché dont les travaux ont commencé en suivant, fin juillet.

Cependant, après une première réunion de chantier le 29/07, l'avancée des travaux met en évidence la nécessité de quelques réajustements de travaux, qui vont induire des avenants.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner mandat au Maire pour signer les avenants nécessaires pour la réalisation des travaux nécessaires, et mandater les sommes correspondantes, dans la limite des crédits ouverts au budget.

Après la coupure des congés d'août, les travaux doivent reprendre début septembre pour respecter le planning qui prévoit la réception des travaux pour début novembre, afin de le proposer de nouveau à la location.

Pour le financement, l'État a confirmé son aide par un arrêté attributif de 15000 € reçu le 23 juin dernier, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local. Le complément sera assuré par l'emprunt, pour lequel la prospection est en cours.

➤ **logement du rez-de-chaussée - gauche**

Après le préavis réglementaire, ce logement a été libéré au 29 juillet dernier. Quelques travaux dans une chambre et l'ajout d'une hotte dans la cuisine sont prévus, avant de le relouer à l'automne.

➤ **logement du rez-de-chaussée - droite**

Le bail arrivant à son terme en août 2016, un nouveau bail est élaboré et sera signé avec les locataires actuels pour une durée de 6 ans à nouveau.

➤ **Informations et Questions diverses**

- Travaux transformateur au bourg : point sur les travaux réalisés à ce jour et ceux restant à réaliser en septembre
- Chiens errants : possibilité d'établir une convention avec la fourrière
- Invitations comice agricole Meyssac : le 13/08/2016
- Trail de la Noix à Saillac : dimanche 14-08/2016

Séance levée à 23h30.